

Rapport de gestion 2009

"Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je vous présente le rapport de gestion portant sur ma seconde et dernière année de présidence.

Je m'efforcerai, non seulement, de récapituler les faits marquants de l'exercice écoulé mais, en plus, de tirer un bilan de ces 2 années à la tête de notre Association.

Vous vous souvenez qu'il y a tout juste une année, j'avais l'immense satisfaction de remettre à M. Robert Cramer le "paquet ficelé" du projet de réforme de la **péréquation financière intercommunale** qui marquait l'issue d'un long travail de réflexion et de négociation mené au sein de l'ACG.

Il s'agissait là d'un symbole fort démontrant de manière éclatante la capacité de proposition de notre Association sur des sujets fondamentaux touchant à l'avenir de l'ensemble des communes.

Ce message de cohésion et de responsabilité a été reçu "5 sur 5" et c'est sans coup férir que le Grand Conseil a pris acte de notre engagement en adoptant ce projet à l'unanimité et sans amendement. C'était en avril dernier. Le règlement d'application étant également prêt, l'entrée en vigueur de cette nouvelle péréquation pourra intervenir, comme prévu, le 1^{er} janvier 2010.

C'est sur cette lancée optimiste de l'annonce de la nouvelle péréquation que j'avais également annoncé l'ouverture d'un nouveau chantier de première importance pour le futur de l'ACG, à savoir la **réforme institutionnelle** de notre Association.

Comme pour la péréquation, nous avons travaillé d'arrache-pied pour mener à bien cette réforme. Ce ne sont pas moins de 6 séances du groupe de travail constitué à cet effet, de multiples séances du Comité ainsi que 4 assemblées générales extraordinaires qui ont été consacrées à ce dossier.

Le résultat de ce travail est tangible : de nouveaux statuts ainsi qu'un projet de modification de la loi sur l'administration des communes ont été rédigés et sont prêts à être déposés.

Nous disposons ainsi d'un outil de renforcement de la démocratie au sein de l'ACG permettant de répondre à la fois à la demande que vous avez exprimée lors de mon entrée en fonction et à l'exigence actuelle d'un véritable contrôle démocratique sur nos décisions d'allocation des ressources du Fonds intercommunal, institué par la nouvelle péréquation.

Malheureusement, cette évolution, pourtant essentielle, bute toujours, pour l'instant, sur la lancinante question des droits de vote des communes, malgré de nombreuses consultations et plusieurs rounds de négociations.

Le philosophe allemand Schopenhauer écrivait : « Toute vérité franchit trois étapes. D'abord elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une forte opposition. Puis, elle est considérée comme ayant toujours été une évidence. »

Je suis certain que la légère pondération des droits de vote qui vous a été proposée correspond parfaitement à cette citation car elle ne modifie en rien l'indispensable équilibre entre les communes.

Reste à vous, chers Collègues, à faire en sorte que cette évidence ne mette pas trop de temps à se concrétiser.

En effet, les exigences de transparence et de démocratie sauront d'autant moins s'accommoder longtemps encore de notre structure juridique actuelle qu'il nous incombe désormais de nous prononcer sur l'affectation annuelle de 14 millions de francs prélevés sur les recettes fiscales communales.

Il est donc essentiel que nous prenions nous-mêmes en mains notre destin, faute de quoi d'autres s'en chargeront à notre place, avec toutes les conséquences négatives prévisibles d'une telle situation.

Pour prendre une image sportive, celle d'un sport où la force brute n'est rien sans la force collective (c'est un peu comme à l'ACG), je dirais que, s'agissant de la réforme institutionnelle, l'essai a été « marqué », mais qu'il doit encore être « transformé ».

Pour ce faire, je pense que le contexte politique et électoral particulier de cet automne n'était pas tout à fait propice à cette opération qui nécessite concentration et sérénité ! Laissons donc s'écouler quelques semaines et reprenons ensuite le dossier dans le calme.

Les problématiques touchant les communes étant particulièrement nombreuses, d'autres sujets d'importance ont continué à retenir toute notre attention.

A titre d'indication les représentants du Comité ont eu l'occasion de participer au cours de cet exercice à 8 auditions devant les commissions du Grand Conseil et le Comité à examiner 12 projets de loi et de règlements cantonaux divers. Je ne reviendrai pas dans le détail sur tous ces dossiers dans la mesure où nous en relatons l'essentiel dans nos infos mensuelles ACG.

Parmi les réformes attendues et finalement abouties je dois saluer en particulier celle touchant à la **sécurité municipale**. C'est ainsi que le début de l'année prochaine verra l'avènement des Agents de Police Municipale (APM) qui se substitueront aux actuels ASM (Agents de Sécurité Municipaux).

Cette nouvelle appellation est issue de la loi cantonale sur les agents de la Police Municipale adoptée en début d'année par le Grand Conseil. Grâce à un intense effort de lobbying de l'ACG le résultat obtenu avec cette nouvelle loi est satisfaisant pour nos communes.

En effet, certaines des propositions présentées après les travaux de la commission parlementaire étaient inacceptables car elles représentaient de nouvelles charges incompatibles avec la nature et l'organisation des services de sécurité municipale. C'est ainsi que nous avons obtenu d'écarter l'exécution des mandats de conduite en matière de poursuite et de faillite ainsi que la contrainte d'avoir des agents en activité 24h/24.

Je tiens à remercier celles et ceux qui ont œuvré pour que nos demandes soient prises en compte, en particulier notre ancien collègue, le député Jean-Claude Ducrot. Je tiens également à remercier M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du Département des Institutions pour son écoute et son soutien dans le cadre de l'élaboration de cette Loi.

Sous la présidence efficace de notre collègue Pierre Maudet, la commission consultative de sécurité municipale a activement participé à la concrétisation du nouveau dispositif légal en préparant la rédaction du règlement d'application.

Un nouveau concept de formation, sous la responsabilité directe des communes, entrera également en vigueur dès l'an prochain. A mentionner encore que nos agents se verront équipés de nouveaux uniformes, symboles de leurs nouvelles fonctions.

C'est ainsi un pas important qui a été franchi et nous espérons que ces mesures permettront au nouveau corps des APM de remplir au mieux la tâche de police de proximité qui constitue leur mission prioritaire.

La question de l'**accueil familial à la journée** appelé aussi "Mamans de jour", est un autre sujet d'actualité qui a continué à mobiliser très largement l'ACG durant cette année. Ce ne sont pas moins de 6 séances de notre commission "Social-jeunesse" qui ont été nécessaires pour aboutir à la rédaction d'un contrat-cadre.

Rappelons que ce contrat-cadre conclu entre la personne accueillante et la structure de coordination prévue par la loi a pour but d'améliorer la situation de la famille d'accueil en lui octroyant de nouveaux droits sociaux et de promouvoir ainsi ce type d'accueil de la petite enfance.

Cette amélioration de la situation des familles d'accueil ayant un coût qui ne peut être reporté intégralement sur les parents "placeurs", la question du financement de ce nouveau dispositif est donc demeurée au cœur des discussions qui devront être tranchées par l'Assemblée générale.

Nous n'en sommes toutefois pas encore là dans la mesure où ce dossier est actuellement bloqué par les nombreux problèmes, mis en évidence par un avis de droit externe, que pose la loi cantonale sur laquelle se fonde le dispositif.

Comme l'avait annoncé en 2007 mon prédécesseur, c'est avec satisfaction que nous voyons aboutir une réforme qui confère à nos communes une nouvelle tâche de proximité envers les citoyens.

Suite à l'adoption d'une modification de la loi cantonale sur le séjour et l'établissement des Confédérés demandant un partage des tâches entre l'Etat et les communes concernant la **tenue du registre des habitants**, un groupe de travail mixte s'est attelé à la tâche de concrétiser ces nouvelles compétences. Ce travail est désormais achevé et les communes seront très prochainement en mesure d'ouvrir leur guichet à cette nouvelle prestation.

Le dispositif de ce service de proximité aux habitants des communes reste certes encore modeste. Il ne s'adresse à ce jour qu'aux citoyens et aux couples mariés exclusivement de nationalité Suisse. Il s'agit cependant d'une première étape dont le bilan devra être dressé dans 2 ans.

Autre prestation de proximité, le **Bibliobus** a connu cette année une période de transition. Ce service fourni par la Ville de Genève a en effet été contraint de réduire sa voilure en 2009 pour des raisons essentiellement logistiques.

L'année en cours a cependant été mise utilement à profit pour redéfinir entièrement, de concert entre l'ACG, la Ville de Genève et les autres communes concernées, l'organisation et les modalités de cette prestation à laquelle la population est très attachée.

Le résultat de ces travaux est positif. Dès 2010 le Bibliobus va retrouver une fréquence de circulation pleinement satisfaisante pour les communes. Désormais, le Bibliobus se veut être un outil dont les communes seront des partenaires à part entière et non plus les simples "clients" d'une prestation fournie par un tiers.

Le mode de financement a également été revu. Avec l'aide du nouveau Fonds Intercommunal (FI), le coût horaire a pu être maintenu à un niveau raisonnable, mais surtout, 17 communes à plus faible capacité financière verront le montant qui leur est facturé être réduit de façon significative.

Ce nouveau mode de financement aura également permis d'étendre le réseau du Bibliobus à deux nouvelles communes. Il desservira dès lors 29 communes dont une majorité situées dans des zones éloignées du centre urbain.

Je me félicite particulièrement de la solution ainsi trouvée qui permet de financer ensemble une prestation culturelle bénéficiant directement à des communes qui ne sont pas dotées de grands équipements en la matière.

Cette année fut également l'occasion de renouer avec la traditionnelle rencontre annuelle entre le Comité de notre Association et le Conseil d'Etat.

La rencontre précédente avait eu lieu en 2006 et c'est avec un grand plaisir que nous avons repris cette opportunité de dialogue direct avec l'Exécutif cantonal pour échanger sur divers dossiers d'actualité. Je forme ici le vœu que les relations apaisées entre le Canton et les communes se poursuivent, permettant ainsi le maintien du rythme annuel de cette rencontre.

Vous me permettrez toutefois de manifester quelques inquiétudes à ce sujet si je prends en compte l'avant-projet de loi d'organisation des institutions de droit public.

Cet avant-projet de loi, actuellement en consultation, propose ni plus ni moins que l'éviction des représentants communaux des organes dirigeants de tous les établissements cantonaux de droit public.

Cette proposition n'est pas acceptable.

Elle l'est d'autant moins que, s'agissant par exemple des SIG, elle aboutirait à ce que les communes qui détiennent pourtant 45 % du capital de cette entité n'y disposent plus du moindre représentant. Pire même, les bénéfices éventuels futurs des SIG seraient *ipso iure* affectés directement à la caisse cantonale, au détriment de tout le développement futur de cette entreprise, lequel concerne directement les communes s'agissant, notamment, du traitement des déchets.

Eu égard à ce qui précède, les communes combattront fermement cette proposition sur les aspects que je viens de décrire.

Je reviens à mon rapport de gestion proprement dit.

Le traditionnel Prix de l'Artisanat de l'Association des Communes Genevoises a été décerné cette année à M. René Hagmann, réparateur d'instruments de musique installé à la Servette, à l'occasion d'une très belle cérémonie qui s'est déroulée au Palais Eynard en présence du Chef du Département de l'économie et de la santé, M. Pierre-François Unger.

Je tiens à remercier le Conseil administratif de la Ville de Genève de la qualité de son accueil.

Ma gratitude va également à notre fidèle partenaire depuis la création du prix de l'Artisanat, la Banque cantonale de Genève, grâce au soutien de laquelle, depuis maintenant 3 ans, le film dédié au lauréat est diffusé sur la chaîne Léman Bleu.

M'apprêtant à quitter la présidence de l'ACG, je ne voudrais pas terminer ce rapport sans adresser mes plus vifs remerciements à tous les membres du Comité et, plus spécialement, aux personnes qui en composent le Bureau, à savoir mes deux Vice-présidents, Jean-Marc Mermoud et Manuel Tornare, ainsi que Catherine Kuffer et Thierry Apothéloz.

Je tiens également à vous faire part de ma gratitude, chers Collègues, pour le soutien que vous m'avez apporté dans les tâches parfois ardues, mais toujours passionnantes, qui sont celles du président de notre association, en particulier dans l'important dossier de la péréquation financière intercommunale.

Ces deux années ont passé vraiment très vite. Elles furent intenses et source de grandes satisfactions, des satisfactions à la mesure des difficultés et des embûches rencontrées sur les longs chemins qui conduisent aux solutions.

Chers collègues, malgré des avis souvent très tranchés et des débats parfois vifs, qui témoignent de votre part d'un engagement et de convictions très forts, vous m'avez toujours témoigné personnellement beaucoup de sympathie et d'amitié.

Je vous en remercie très sincèrement.

Enfin, si tant de dossiers importants ont connu les avancées que je viens d'évoquer, c'est en grande partie grâce à l'énergie déployée par Alain Rüttsche dans ses nouvelles fonctions. C'est un homme vraiment formidable et nous avons beaucoup de chance d'avoir un directeur comme lui, qui se dépense sans compter. Merci beaucoup, Alain. Il peut heureusement compter sur une équipe compétente et motivée depuis que Denis Mathieu a rejoint ce staff. Merci à M. Mathieu, ainsi qu'à Marie-France Bonvallat, Samanta Saldana, Priscille Sermondade, Géraldine Mastrangelo, Gloria Gamba et Maria Valero qui œuvrent non seulement pour l'ACG et, pour certaines d'entre-elles principalement, pour les groupements intercommunaux.

Vive l'Association des Communes Genevoises, Vive les Communes Genevoises !"

Discours prononcé par M. Serge Dal Busco, Président, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2009, manifestation organisée par les communes de Gy, Jussy et Presinge